

LES CUEILLETES FORESTIERES

mars 2012



ATTENTION, FORET FRAGILE...



La jonquille

Lors de ses balades en forêt, le promeneur peut être tenté de cueillir des fruits, des noisettes, des mousses, les châtaignes, des fleurs des sous-bois ou de ramasser du bois au sol.

Mais attention, si la cueillette est tolérée en forêt domaniale (l'utilisation commerciale est interdite), **il est indispensable de modérer ses actes de cueillette afin de préserver ses bienfaits** : les fruits donnent les graines des plantes et des arbres, les baies nourrissent de nombreux animaux, les fleurs attirent les insectes pour la pollinisation.

Trop cueillir menace l'équilibre de la forêt.



Le muguet

C'est ainsi que beaucoup de plantes sont menacées de disparition : plus de 400 plantes bénéficient d'un statut intégral de protection : il est totalement interdit d'y toucher.

Renseignez-vous auprès de votre mairie sur ces espèces protégées ou en prenant connaissance de la liste sur l'arrêté du 11 mars 1991 relatif aux espèces végétales protégées en région Ile de France.

Quant au bois, même mort et à terre, son ramassage est strictement réglementé.

Que peut-on trouver au printemps en forêt ?

Quelques champignons des bois !

Certains champignons aiment les printemps pluvieux, ainsi on peut trouver sous les frênes et les ormes la morille comestible qu'il convient de manger cuite (crue, elle est toxique), le mousseron de la St Georges.

Il est impératif de bien connaître les champignons avant de les cueillir car ils peuvent être toxiques.

Des jolies fleurs des sous-bois

Au mois de mars, on trouve les perce-neige, en avril les jonquilles jaune vif, en mai l'odorant muguet et la violette, la primevère, l'anémone ...

Les fleurs des bois vivent au pied des grands arbres de la forêt.

Mais attention, certaines plantes courantes (jonquilles, muguet), sont trop cueillies, leur ramassage est donc réglementé.

Attention, fleurs toxiques ! Ne les portez pas à votre bouche.



La primevère

LES CUEILLETES FORESTIERES

mars 2012



Que peut-on trouver un peu plus tard en forêt ?



mûre

Les fruits des bois

Baies rouges et bleues (mûres, fraises des bois, framboises, merises, airelles rouges ou sureau rouge), elles sont très convoitées par les promeneurs mais aussi... par les oiseaux, mulots et muscardins.

Attention, certaines baies sont toxiques pour l'homme (baies de la belladone, if, chèvrefeuille des bois, fruit du muguet).

Pommes, poires sauvages... les fruits sont mûrs à l'automne ; crus, ils sont âpres mais cuits, ils font de très bonnes gelées et des pâtes de fruits.

Attention, ne jamais manger des fruits à terre, ils peuvent avoir été souillés par l'urine des animaux et transmettre des germes dangereux pour l'homme.

Les fruits secs

Noisettes, châtaignes et même pour les connaisseurs les faînes du hêtre, sont très appréciées.

A t-on le droit de cueillir en forêt ?

Que les forêts soient publiques ou privées, les produits de la forêt appartiennent à leurs propriétaires. Dans les forêts domaniales, gérées par l'Office national des forêts, **les cueillettes à caractère familial, en petites quantités, sont tolérées** sauf pour les espèces protégées bénéficiant d'un statut de protection qu'il est interdit de toucher.

**Dans tous les cas il est important de modérer
ses actes de cueillette afin de préserver
l'équilibre des espèces en forêt.
La forêt est un espace complexe et fragile.**

www.onf.fr